

Annonce

“SALAMANDER CHALLENGE”

Compétition Adulte de danse sur glace et de patinage artistique

ouverte aux Compétiteurs membres de Clubs
affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace
ou à d'autres Membres de l'ISU

organisée par HOCKEY PATINAGE ROMORANTIN

ROMORANTIN, **France**,

21-23 Avril 2017

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace
Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique



1. REGLEMENTATION GENERALE

Cette Annonce ainsi qu'un résumé des principales Règles et Communications sont disponibles en anglais sur www.csndg.org.

Le **Salamander Challenge 2017** sera organisé avec la CSNDG selon le Règlement 2016-2017 de la CSNDG, les Règles spécifiques ISU 2016 de la Danse sur Glace, ainsi que toutes les Communications ISU et Communications CSNDG pertinentes.

La participation au **Salamander Challenge 2017** est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace ou à d'autres Membres de l'ISU. Les Compétiteurs doivent être Eligibles selon les Règles 2201 à 2204 (Règle ISU 102). Selon la Règle 3382, ils doivent :

- être âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} juillet précédant la Compétition,
- s'ils sont membres d'un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace, être titulaires d'une Licence Compétition ou Extension Compétition danse sur glace, et ne pas avoir participé, depuis le 1^{er} juillet précédant la Compétition, à une Compétition Nationale ou une Compétition du Championnat National,
- s'ils sont membres d'un Club affilié à un autre Membre de l'ISU, ne pas avoir participé, depuis le 1^{er} juillet précédant la Compétition, à un Championnat ISU ou un championnat national d'une fédération Membre de l'ISU (autres qu'un championnat national adultes) ou une compétition qualifiante pour un championnat national d'une fédération Membre de l'ISU (autre qu'un championnat national adultes).
- Dans les épreuves de Danse sur Glace en couple, chaque couple est constitué d'un homme et d'une femme. L'Homme doit patiner les Pas de l'Homme et la Femme doit patiner les Pas de la Femme.

2. DONNEES TECHNIQUES

2.1 LIEU

Complexe Alain Calmat
41 200 Romorantin, France
Patinoire couverte avec une piste de glace de 56 mètres x 26 mètres

2.2 CONTENU DES EPREUVES

[Couples Danses Imposées (cf : International Adult Figure Skating Competition Announcement 2017, CSNDG Règle 3.4.8, et toute Communication pertinente particulièrement la Communication n°223) :

Elite Masters (ISU Elite Masters):

9. Valse Starlight (2 Séquences) et # 25. Midnight Blues (2 Séquences)

Masters (ISU Masters):

9. Valse Starlight (2 Séquences) et # 25. Midnight Blues (2 Séquences)

Or (Gold ISU) :

9. Valse Starlight (2 Séquences) et # 16. Paso Doble (3 Séquences)

Argent (Silver ISU):

4. Valse Européenne (2 Séquences) et # 21. Tango (2 Séquences)

Bronze ISU :

1. Pas de 14 (3 Séquences) et # 5. Valse Américaine (2 Séquences)

Pré-bronze :

j. Hickory Hoe Down (3 Séquences) et # f. Tango Fiesta (3 Séquences)

Préparatoire :

g. Swing Dance (2 Séquences) et # b. Canasta tango (4 Séquences)

Préliminaire :

i. Cha cha (3 Séquences) et # h. Valse Hollandaise (3 Séquences)

Coefficients : Le coefficient pour chaque composante sera de **0.7** (Rule 353, paragraphe 1.m).

Le score total pour chaque danse sera multiplié par un coefficient de 0.5 (Rule 353, paragraphe 1b).

La musique officielle de l'ISU sera utilisée pour les Danses Imposées n° 1 à 25.

En accord avec la règle ISU 707, 708, règle 353, paragraphe 1.n, et la Communication ISU n° 1857 et 1860, la musique officielle de la danse imposée ISU sera utilisée, excepté pour les couples qui procureront leur propre musique pour les danses imposées suivantes :

- Pas de 14 (Bronze)
- Tango (Argent),
- Paso Doble (Or)
- Midnight Blues (Masters / Elite Masters).

La musique doit être choisie en accord avec le rythme de la danse imposée. La musique choisie pourra être l'une des musiques de Danse sur Glace ISU. Dans ce cas seulement, les mélodies n° 1 à 5 pourront être choisies et la musique sélectionnée devra être enregistrée sur un disque fourni par le patineur lui-même. **Le non-respect des spécificités de tempo entraînera une déduction de 1.0 point par le juge arbitre.**

La musique vocale est autorisée.

Pour l'application de la règle 708 paragraphe 1.d) avec la musique fournie par le Couple, il est spécifié que le départ pour le premier Pas de la danse doit être sur le premier temps de la mesure (sauf indication contraire dans le descriptif de la danse).

La règle 707 paragraphe 4 stipule que le juge arbitre peut annoncer la localisation approximative où le départ de la danse imposée se fera. Toutes les Danses Imposées commenceront de façon à ce que les Pas de la première partie de schéma de la danse soient patinés face aux juges sauf indication contraire par le juge arbitre. Si le juge arbitre change le côté de départ, le changement doit être annoncé au moment du premier tirage au sort des ordres de passage.

Précisions de rythme pour la musique de la danse imposée choisie par les couples :

- (bronze) rythme de Pas de 14 : - 56 mesures de 2 temps par minute ou 112 battements par minute, plus ou moins 2 battements par minute.
- (Argent) : rythme de Tango - 27 mesures de 4 temps par minute ou 108 battements par minute, plus ou moins 2 battements par minute.
- (Or) : rythme Paso Doble - 56 mesures de 2 temps par minute ou 112 battements par minute, plus ou moins 2 battements par minute.
- (Elite Masters et Masters) : rythme du Midnightblues- 22 mesures de 4 temps pour minute ou 88 battements par minute, plus ou moins 2 battements par minute.

Les Séquences doivent être régulières et en accord avec le rythme requis pour la Danse Imposée (cf : livret ISU Dance sur Glace 2003) plus ou moins 2 battements par minute.

Le couple doit fournir une musique de compétition en accord avec la Règle 343, paragraphe 1.

La seconde Danse Imposée dans chaque catégorie doit utiliser la musique ISU de la Danse Imposée qui sera procurée par les organisateurs.

Les Danses Imposées seront jugées sans Key Points.

Références : ISU Handbook Ice Dance 2003.

La musique officielle de la CSNDG sera utilisée pour les danses n° a. à k.) : Ces musiques sont à demander auprès de la CSNDG. Les schémas des danses a. à k. sont consultables sur le site de la CSNDG, onglet « Règlement », document « Diagrammes et descriptions des pas des danses imposées » ou contacter : Elisabeth Mercier Rafin à zrafin@wanadoo.fr]

[Couples Short Dance :

3 catégories :

- Elite Masters Short Dance
- Masters Short Dance
- Adult Short Dance

- **Elite Masters Short Dance** : Les patineurs inscrits dans cette catégorie concourront contre des danseurs de niveau Elite Masters. Les éléments requis sont les mêmes que ceux de la catégorie « Adultes Short dance ».
- **Masters Short Dance** : Les patineurs inscrits dans cette catégorie concourront contre des danseurs de niveau Masters (*niveau recommandé aux danseurs sur glace de niveau Or et plus*). Les éléments requis sont les mêmes que ceux de la catégorie « Adultes Short dance ».
- **Adultes Short Dance** : Les patineurs inscrits dans cette catégorie concourront contre des danseurs de niveau Adultes Short Dance (*niveau recommandé aux danseurs sur glace de niveau Argent*).

Éléments Requis en Couples Elite Masters, Masters et Adulte Short Dance :

En accord avec les ISU Technical Rules Ice Dance saison 2016/2017 et toutes Communications ISU pertinentes avec une attention particulière pour la **Communications ISU n° 1998**.

La composition de la Short Dance pour la saison 2016/2017 est la suivante : **Blues et tout autre rythme parmi les suivants : Swing et Hip Hop.**

Les éléments requis pour la Short Dance Junior décrits dans la Communication ISU n°1998 sont adaptés aux compétitions adultes.

Blues et Swing sont décrits dans le ISU Ice Dance Music Booklet 1995. (A noter : la description du Swing s'applique à différents rythmes qui sont acceptables).

Pour le rythme de Hip Hop, voir sur le site de l'ISU)

Éléments de danse Imposée requis pour la Short dance Adult :

Danse : Deux (2) Séquences du Blues patinées soit l'une après l'autre, soit séparément. Le Pas #1 de chaque séquence doit être patiné sur un côté différent de la piste.

Les éléments de la Danse Imposée doivent être patinés sur le rythme du Blues. Le rythme musical tout au long de l'exécution des éléments de la danse imposée doit être constant et en accord avec le tempo requis par la Danse Imposée Blues : 22 mesures de 4 temps par minute ou 88 battements par minute plus ou moins 2 battements par minute.

- a) **Un (1) Porté Court est requis (maximum 7 secondes)**. En outre un (1) Porté de Transition (7 secondes maxi), mais pas plus, réalisé de manière optionnelle après le Porté de Danse requis, est autorisé.
- b) **Une (1) Séquence de Pas Médiane Sans Se Toucher ou bien une (1) Séquence de Pas Circulaire Sans Se Toucher ou Une (1) Séquence de Pas en Diagonale Sans se Toucher**

. cette Séquence de Pas doit être patinée sur l'un ou l'autre des rythmes suivants : soit le Swing, soit le Hip Hop.

c) Une (1) Série de Twizzles.

Les éléments doivent être intégrés dans la composition de la danse de telle sorte que la chorégraphie donne une impression d'unité.

□ La **Pirouette de Danse** n'est pas un élément requis. Cependant, un mouvement de rotation patiné ensemble sur un pied (ou sur deux pieds) par le couple dans n'importe quelle position autour d'un axe commun avec un nombre indéfini de tours est autorisé. Un couple peut choisir ce mouvement comme faisant partie intégrante de sa chorégraphie. Le Panel Technique ignorera ces mouvements et les juges ne considéreront pas ces mouvements comme étant l'un des arrêts autorisés.

Eléments Spécifiques :

- La description, codification et schémas de la Danse Imposée sont inclus dans le Manuel de Danse sur Glace ISU 2003.
- Le concept et la chorégraphie doivent donner l'impression d'une danse unifiée. Les éléments de la Danse Imposée peuvent être patinés à n'importe quel moment de la Short Dance et doivent être intégrés dans la composition de la danse de façon à ne pas donner l'impression d'avoir juste juxtaposé des rythmes sans sens réel.
- **Remarque :** comme indiqué dans la Communication 1860, paragraphe 3, un élément de la Danse Imposée non débuté sur le temps exigé sera pénalisé par les Juges.
- **Musique :** La musique vocale est autorisée ; la musique pour l'ensemble de la Short Dance (y compris la musique de la partie Danse Imposée) est fournie par le couple.
- **Durée :** 2 minutes et 50 secondes maximum mais pourra être moins ;

Coefficients pour la short Dance : Ils seront de 0.8 pour chaque composante du programme (Règle ISU 353, paragraphe 1.m).

[Couples Danse Libre

Généralités :

Selon la Règle ISU 710 (paragraphe 1.c) et toutes Communications ISU pertinentes et l'Annnonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2017, les exigences suivantes concernent la musique pour la Danse Libre. Les musiques qui ne correspondent pas à ces directives seront sévèrement pénalisées. La musique doit être appropriée à la Danse sur Glace en tant que discipline sportive et doit remplir les caractéristiques suivantes :

- i) La musique doit être basée sur un rythme musical et une mélodie audibles, ou seulement un rythme musical audible, mais pas uniquement une mélodie ; la musique de la Danse Libre peut être vocale. La musique peut être sans battement musical audible durant au maximum dix (10) secondes au début ou à la fin du Programme et au maximum de dix (10) seconds pendant le Programme.
- ii) La musique doit comporter au moins un changement de rythme et/ou d'expression. Ce changement peut monter crescendo ou être immédiat mais dans les deux cas il doit être significatif.
- iii) Toutes les musiques, y compris les musiques classiques, doivent être coupées, orchestrées ou arrangées de façon à créer un programme de danse intéressant, vivant, amusant avec des variations de caractère ou être construit avec originalité.
- iv) La musique doit être adaptée aux capacités techniques et au talent des Patineurs.

Les musiques de danse libre qui ne respecteront pas ces directives seront sévèrement pénalisées par une déduction (voir Règle ISU 353, paragraphe 1.n).

- **Elite Masters Danse Libre** : Les patineurs inscrits dans cette catégorie concourent contre des danseurs de niveau Elite Masters. Les éléments requis sont les mêmes que ceux de la catégorie « Couple danse Libre Adulte Or »
- **Masters Danse Libre** : Les patineurs inscrits dans cette catégorie concourent contre des danseurs de niveau Masters. Les éléments requis sont les mêmes que ceux de la catégorie « Couple danse Libre Adulte Or ».

Couple Danse Libre Adulte Or :

Selon la Règle ISU 710 et toutes Communications ISU pertinentes et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2017, les éléments requis pour un programme Libre Danse Or sont:

- a) Deux (2) différents types de Portés de Danse, mais pas plus : 1 Porté Court d'une durée maximum de 7 secondes et un (1) Porté Long d'une durée maximum de 12 secondes ; **ou bien** trois (3) différents types de Portés Courts d'une durée maximum de 7 secondes chacun ;
- b) Une (1) Pirouette de Danse mais pas plus (Pirouette Simple **OU** combinée);
- c) Une (1) Séquence de Pas en Diagonale en position, Style A, mais pas plus;
- d) Une (1) Série de Twizzles Synchronisés, mais pas plus, avec trois (3) Pas maximum entre chaque twizzle.

Durée : 3 minutes et 10 secondes maximum.

Musique : Musiques vocales autorisées.

Coefficients : Le coefficient pour chaque composante sera de 1.2 (Rule 353, paragraphe 1.m).]

[Couples Danse Libre Argent :

Selon la Règle ISU 710 et toutes Communications ISU pertinentes et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2017,

Éléments Requis en Couples Adultes Danse Libre Argent :

- a) Un (1) Porté Court de danse d'une durée maximum de 7 secondes, mais pas plus ;
- b) Une (1) Séquence de Pas Circulaire en position, Style A, mais pas plus ;
- c) Une (1) Série de Twizzles Synchronisés, mais pas plus, avec un maximum de 3 pas entre chaque Twizzle;
- d) Une (1) Pirouette de Danse, mais pas plus (Pirouette simple ou Pirouette Combinée) ;

Durée : 2 minutes et 40 secondes maximum ;

]
Musique : Musiques vocales autorisées.

Coefficient : Le coefficient pour chaque composante sera de 1.2 (Rule 353, paragraphe 1.m).

[Couples Danse Libre Bronze :

Selon la Règle ISU 710 et toutes Communications ISU pertinentes et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2017,

Eléments Requis en Couple Danse Libre Bronze :

- a) Un (1) Porté Court de Danse, mais pas plus, d'une durée maximum de 7 secondes ;
- b) Une (1) Séquence de Pas en Diagonale en Position, Style B, mais pas plus ;
- c) Une (1) Pirouette de Danse, mais pas plus (Pirouette Simple ou Pirouette Combinée) ;

Durée : 2 minutes maximum ;

Musique : Musiques vocales autorisées ;

Coefficient : Le coefficient pour chaque composante sera de 1.2 (Rule 353, paragraphe 1.m).]

[Solos Danses Imposées (Règle 3367, paragraphe 2 et toute Communication de la CSNDG et notamment la communication N° 206) :

Or :

9. Valse Starlight (2 séquences) et # 16. Paso Doble (3 séquences)

Argent :

4. Valse Européenne (2 Séquences) et # 21. Tango (2 Séquences)

Bronze :

1. Pas de 14 (3 Séquences) et # 5. Valse Américaine (2 Séquences)

Pré-bronze :

j) Hickory Hoe Down (3 Séquences) et # f. Tango Fiesta (3 Séquences)

Préparatoire :

g) Swing Dance (2 Séquences) et # b. Canasta Tango (4 Séquences)

Préliminaire :

i) Cha Cha (3 Séquences) et # h) Valse Hollandaise (3 Séquences)

La musique officielle de l'ISU sera utilisée pour les Danses Imposées n° 1 à 25. La musique officielle de la CSNDG sera utilisée pour les danses a) à k) : cette musique est disponible sur demande auprès de la CSNDG Ou en contactant : Elisabeth Mercier Rafin à zrafin@wanadoo.fr]

Coefficient pour les Danses imposées solo : Le coefficient **de 0.7** sera appliqué à toutes les Composantes de la danse.

Le Score Total de chaque danse sera multiplié par un coefficient de 0,5.

[Solos Danse d'Interprétation Adulte Or :

Selon les Règles CSNDG 1.5.2 paragraphe 7, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Or sont :

Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Or sont :

- a) Une (1) Pose Combinée comportant une Attitude ;

- b) Une (1) Séquence de Pas Circulaire ou Serpentine (de deux (2) Lobes) comportant des Retournements ;
- c) Une (1) Série de Twizzles Solo ;
- d) Une (1) Pirouette Solo Combinée, mais pas plus, avec au moins 3 tours sur 1 pied dans l'une des parties et au moins un (1) tour sur l'autre pied dans l'autre partie ;

Durée : 2 minutes 30 'secondes ;

Musique vocale autorisée.]

[Solos Danse d'Interprétation Adulte Argent :

Selon les Règles CSNDG 1.5.2 paragraphe 6, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Argent sont :

- a) Une (1) Pose Combinée comportant une Attitude ;
- b) Une (1) Séquence de Pas Circulaire comportant des Retournements ;
- c) Une (1) Pirouette Solo Simple de 3 tours minimum (et une deuxième Pirouette Solo autorisée Simple ou Combinée) ;
- d) Une (1) Série de Twizzles Solo ;

Durée : 2 minutes ;

Musique vocale autorisée.]

[Solo Danse d'Interprétation Adulte Bronze :

Selon les Règles CSNDG 1.5.2 paragraphe 5, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Bronze sont :

- a) Une (1) Pose Combinée,
- b) Une (1) Séquence de Pas Médiane comportant des Retournements,
- c) Une (1) Pirouette Solo Simple de deux (2) tours minimum sur 1 pied (Pirouette Solo Combinée non autorisée) ;
- d) Un (1) Twizzle solo ;

Durée: 1 minute 30 secondes ;

Musique vocale autorisée.]

[Interprétation danse solo Prébronze adultes :

Selon les Règles CSNDG 1.5.2 paragraphe 4, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Prébronze sont :

- a) Une (1) Pose,
- b) une (1) Séquence de Pas Circulaire de petit diamètre avec des Retournements,

- c) Une (1) Pirouette Solo Simple de 2 tours minimum sur 1 pied (Pirouette Solo Combinée non autorisée) ;

Durée : 1 minute et 30 secondes ;

Musique vocale autorisée.]

Coefficients pour les Danses d'Interprétation Solo Prébronze, Bronze, Argent et Or :

Le coefficient de **1.0** sera appliqué à toutes les Composantes de la danse.

3. INSCRIPTIONS

3.1 INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

Selon la Règle CSNDG 3214 paragraphe 1.c), le Formulaire d'Inscription (voir annexe)¹ doit être rempli de préférence par le Club des Compétiteurs, ou par les Compétiteurs eux-mêmes, et envoyé accompagné du paiement des inscriptions à l'Organisateur au plus tard avant le **10 mars 2017**

3.2 FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont à payer par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Organisateur. Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, le paiement doit être effectué par virement bancaire sur le compte suivant :

HOCKEY PATINAGE ROLLER ROMORANTIN

Complexe Alain Calmat

Avenue de Paris

41 200 Romorantin

Domiciliation : CIC Romorantin

IBAN : FR76 3004 7146 1000 0113 1760 190

BIC : CMCIFRPP

Motif du paiement : Salamander Challenge 2017- "votre nom"

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

Droits d'inscription 2016/2017 (voir Communication CSNDG n° 215) :

Première épreuve solo : **47 €** ;

et seconde épreuve solo : **10 €**

Première épreuve en Couple : **72 €** par couple ;

et pour chaque épreuve couple supplémentaire : **20 €** par couple

Les frais administratifs sont inclus dans ces tarifs.

(ex : un patineur s'inscrit à « danse interprétation solo bronze + danses imposées couple bronze . Il devra régler : 47€ + (20€/2=10€) = 57€.

3.3 DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Les Juges Arbitres (l'un d'entre eux étant désigné comme Juge Arbitre Principal), les Contrôleurs Techniques, les Spécialistes Techniques et les Juges sont désignés et convoqués par le Responsable des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur.

Les Opérateurs de Données/Vidéo sont désignés et convoqués par le Responsable des Officiels de Compétition de la Ligue de l'Organisateur.

Le Responsable des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur peut inviter des Officiels d'Arbitrage de Membres de l'ISU étrangers avec l'accord de l'Organisateur et de la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage et en informant le Membre de l'ISU concerné.

La date et le lieu des réunions d'Officiels d'Arbitrage sont programmés et indiqués dans les horaires de la Compétition au paragraphe 15.

La distribution des Officiels d'Arbitrage pour les différentes catégories et épreuves de la Compétition sera déterminée par le Juge Arbitre Principal.

4. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des Juges, Juges Arbitres, Contrôleurs Techniques, Spécialistes Techniques, Opérateurs de Données/Vidéo et Equipe Techniques seront pris en charge par l'Organisateur.

5. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Pour les catégories Couples Danse Libre, Couples Short Dance et Solos Danse d'Interprétation, tous les Compétiteurs doivent fournir des musiques de compétition d'excellente qualité en format CD (Règle ISU 343, paragraphe 1). Une liste des titres, compositeurs et orchestres de la musique utilisée pour la Short Dance, la Danse Libre ou la Danse d'Interprétation Solo doit être indiquée pour chaque Compétiteur dans le Formulaire de Musiques et jointe au Formulaire d'Inscription des Compétiteurs.

Tous les disques doivent indiquer l'épreuve de la Compétition, le nom du Compétiteur et le temps exact de la musique (et non la durée patinée) en incluant n'importe quel signal de départ et doivent être déposés lors de l'accréditation. Chaque programme (Short Dance, Danse Libre, Danse d'Interprétation Solo) doit être enregistré sur un disque différent. De plus, les Compétiteurs doivent posséder une copie de sauvegarde pour chaque programme.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et le si les CD ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La Feuille de Contenu de Programme (Règle CSNDG 3219) doit être envoyée **30** jours avant la Compétition, i.e. **21 mars 2017** au plus tard à **Salamanderchallenge2017@gmail.com** Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Couple sur le modèle disponible sur www.csndg.org (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés dans la Règle 1404 (terminologie ISU pour la Short Dance Adulte et la Danse Libre Couple Adulte Or, Argent et bronze / terminologie CSNDG pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Or, Argent, Bronze et Prébronze).

6. HOTEL OFFICIEL

L'hôtel officiel pour les Officiels sera le:

- Hotel "La Pyramide"

5 mn à pieds de la patinoire

rue de la Pyramide

41200 Romorantin Lanthenay

Tél. :(33) 02 54 76 26 34  (33) 02 54 76 26 34

Fax : (33) 02 54 76 22 28

Mail : lapyramide@wanadoo.fr

<http://www.hotellapyramide.com>

Des informations concernant les hôtels pour les Compétiteurs, les entraîneurs et les accompagnateurs peuvent être fournies par l'office du tourisme de la ville.

<http://www.tourisme-romorantin.com/>

7. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants.

Selon la Règle 3217, paragraphe 9, l'accréditation et le dossier de bienvenue seront donnés à tous les Compétiteurs inscrits et aux entraîneurs (2 maximum par Compétiteurs), aux Officiels d'Arbitrage, à l'Equipe Technique et aux invités.

L'accréditation pour les Compétiteurs ne peut être fournie qu'en échange des :

- e) musiques,
- f) Feuille de Contenu de Programme, si elle n'a pas encore été fournie,
- g) pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace : Licence compétition danse ou licence compétition artistique avec extension danse conforme,
- h) pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger : carte d'identité ou passeport montrant l'âge conforme.
- i) règlement des droits dus, s'il y en a.

8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort *selon la méthode électronique définie par la Règle 3451, paragraphe 1.*

9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles 3511 et 3521) sera utilisé.

10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés. Selon la Règle ISU 107, paragraphe 12 (Règle 3219), les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger seront annoncés avec le nom de leur Club et non avec le nom de leur pays.

11. PROTOCOLES

Selon la Règle 3551, paragraphe 2. a), aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur www.csndg.org.

12. ASSURANCE / RESPONSABILITES

Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, selon la Règle ISU 119, il est du seul ressort de ces Clubs de fournir une assurance médicale et accident pour leurs athlètes, Officiels d'Arbitrage et autres membres de l'équipe du Club. A défaut, ces personnes devront disposer d'une assurance personnelle. Une telle assurance doit fournir une assistance médicale complète et également le rapatriement des personnes malades ou blessées dans leur pays d'origine par avion ou autre moyen de transport. La décision de qui va payer les primes d'assurance reste un problème interne à chaque Club.

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Compétiteurs et les Officiels d'Arbitrage.

13. DISCUSSION TABLE RONDE

Si possible, une Discussion Table Ronde pour les Officiels d'Arbitrage aura lieu après les épreuves, comme indiqué dans les horaires de la Compétition au paragraphe 15.

14. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Chrystel Toutain ou Ludovic Jullien à salamanderchallenge2017@gmail.com

Le comité d'organisation du " Salamander Challenge" fournira toutes les informations sur le site du club : www.patinage-romorantin.fr

15. HORAIRES PREVISIONNELS

Réunion des Officiels d'Arbitrage initiale: le 22 avril 2017 à 13h

Réunion des Officiels Techniques initiale : le 22 avril 2017 à 13h

Compétition de danse : du samedi 22 avril 14h au dimanche 23 avril 15h

Discussion Table Ronde : à convenir

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition et des entraînements seront publiés sur www.csndg.org.